



TIR DU FANION 2025

Mercredi 15 octobre 2025 de 14:00 à 19:00 h. 12 cibles
Vendredi 17 octobre 2025 de 14:00 à 19:00 h. 12 cibles
Samedi 18 octobre 2025 de 09:00 à 12:00 h. 12 cibles
de 14:00 à 16:30 h. 12 cibles

Plan de tir 300 m
Tir au fromage

www.amisdutir.bfb@gmail.com

Dispositions générales

Société organisatrice : Amis du tir Le Bouillet – Frenières – Bex

Stand de tir des Grandes Iles d'Amont, St-Triphon. (Latitude : 46.265402 | Longitude : 6.970701)

Genre de tir	Concours des Sociétés (CSOC) et individuels.
Participation :	Les sections affiliées à la FST et à l'AVTS peuvent inscrire un nombre illimité de tireurs. Les tireurs individuels sont admis et bienvenus.
Licences :	Licence obligatoire. Le numéro de licence de chaque tireur doit être mentionné sur le formulaire d'inscription. Le tireur confirme, par l'achat d'un livret, que ladite licence est valable pour l'année en cours.
Inscriptions :	AMIS DU TIR – LE BOUILLET – FRENIERES – BEX. amisdutir.bfb@gmail.com Inscriptions possibles sur place.
Livret de tir :	Le livret de tir est obligatoire. Le prix est fixé CHF 5.00 . Il sera délivré sur place. Par l'achat d'un livret, le tireur déclare avoir pris connaissance du plan de tir et s'y conformer sans restriction.
Taxes FST & AVTS :	Il comprend les taxes de la FST, CHF 1.00/tireur, celles de l'AVTS, CHF 1.00/tireur, ainsi que les autres frais administratifs liés à la manifestation.
Paiement livret de tir :	Le livret de tir ne sera délivré au tireur que si le montant du livret est acquitté.
Positions :	Arme libre à genou, sauf V couché bras franc et SV couché bras franc ou appuyé. Fusil standard, couché bras franc Mousqueton, couché bras-franc ou avec appui ou sur bipied. Fusils d'assaut sur bipied réglementaire.
Catégorie d'armes :	Cat. A : Armes standard et armes libres Cat. D : FA57/03 - MQ Cat. E : FA90/FA57/02
Munition :	Elle sera délivrée et tirée sur place au prix de 35 cts la cartouche. La munition personnelle est interdite. Les douilles restent propriété de la société organisatrice.
Dérangements :	Le tireur supporte les dérangements survenant à son arme, à l'exception des ruptures de matériel liés aux installations de tir.
Réclamations :	Elles sont à adresser à l'organisateur, le jour même du concours. Elles sont traitées et réglées immédiatement. Le droit de recours auprès des organes judiciaires de la FST reste réservé.

CIBLE EXERCICE

Armes	Toutes les armes
Visuel	Cible A 10
Nombre de coups	5, coup par coup, interruption à volonté.
Position	Libre
Prix de la passe	CHF 6.00 (munition comprise)

CIBLE BOVONNE (fromage)

Arme	Toutes les armes
Visuel	Cible A 100
Nombre de coups	3, coup par coup, sans interruption
Position	Selon les dispositions générales
Prix de la passe	CHF 7.00 (CHF 5.95 + CHF 1.05 pour la munition)
Distinction	Aucune
Rachats	Illimités
Répartition en fromage	Max. 3,500 kg

Catégorie A – sport FS + AL		Catégorie D Fass 57/03 + Mq		Catégorie E Fass 57/02 + Fass 90	
100 pts	1 kg	100 pts	1 kg	100 pts	1 kg
99 pts	500 gr	99 pts	800 gr	99 pts	900 gr
98 pts	400 gr	98 pts	700 gr	98 pts	800 gr
97 pts	200 gr	97 pts	400 gr	97 pts	500 gr
96 pts	200 gr	96 pts	300 gr	96 pts	400 gr
95 pts	200 gr	95 pts	300 gr	95 pts	300 gr
94 pts	100 gr	94 pts	200 gr	94 pts	200 gr
93 pts	100 gr	93 pts	100 gr	93 pts	200 gr
92 pts	100 gr	92 pts	100 gr	92 pts	100 gr
91 pts	100 gr	91 pts	100 gr	91 pts	100 gr

Le paiement en fromage aura lieu durant les tirs, les demandes ultérieures ne seront pas prises en considération.

Le responsable du tir : **Willy Genoud**

Association Vaudoise de Tir Sportif
Approbation du plan de tir : le 10 mars 2025

Le Chef de la Division fusil :

Gilbert Hédiquier